



Décision de justice non signifiée depuis avril 2008 caf

Par **kaoutar25**, le **26/04/2010** à **16:03**

Bonjour,rnrnMa mère vient de recevoir un courrier simple à mon intention me rappelant que le tribunal des affaires de sécurité sociale m'a condamné en avril 2008 au remboursement de prestations trop versées.rncette affaire concernerait un trop perçu lorsque je bénéficiait d'allocation logement durant la période 2004-2005. Or depusi cette période, je n'ai jamais rien reçu de la part de la CAF ou même du tribunal jusqu'à ce jour. rnQue puis-je faire maintenant????sachant que je suis étudiante et qu'il me réclame plus de 2000euros???

Merci par avance pour vos réponses

Par **jujukarp**, le **26/04/2010** à **21:28**

Bonjour,si votre affaire n'est pas encore regler...faites une demande de remise gracieuse de votre dette en expliquant votre situation actuelle et envoyer la par recommandé au service contentieux de la CAF de votre departement.cdl